



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UVV

universit

COVID-19 : DISTRIBUTION GRATUITE D' AUTOTESTS AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Afin de détecter au plus vite les cas positifs et briser les chaînes de contamination, les universités distribuent gratuitement des autotests aux étudiants.

Comment récupérer un lot d'autotests ?

A sa demande, chaque étudiante et chaque étudiant de l'UVSQ peut se voir remettre un lot de 5 autotests, permettant un dépistage une fois par semaine pendant 5 semaines.

Les autotests seront distribués à partir du 25 mai 2021, à raison de 1 kit de 5 tests par personne, lors de permanences tenues par les étudiants médiateurs Covid ou par les scolarités, organisées sur :

Le Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- » A la Maison de l'Étudiant : du lundi au vendredi (à l'accueil)
- » A la BU : du lundi au vendredi, de 13h à 18h
- » A la Faculté de Droit et de Science Politique : du lundi au vendredi, de 9h à 16h
- » A l'UFR Simone Veil - Santé : du lundi au vendredi, de midi à 14h

Le Campus de Versailles : du lundi au vendredi, de 12 à 14h

Le Campus de Vélizy-Villacoublay : les mardis et jeudis, de 11h30 à 13h30

Le Campus de Rambouillet : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 12h à 14h

Le Campus de Mantes en Yvelines, à l'ISTY et à l'IUT de Mantes : demande à effectuer auprès de votre scolarité

Les autotests seront délivrés sur présentation de la carte étudiante.

Comment effectuer un autotest ?

Un autotest Covid-19 est un test antigénique à réaliser soi-même en s'introduisant un écouvillon dans le nez. Le prélèvement et la lecture du résultat peuvent être réalisés seul, après lecture des conditions d'utilisation et du guide d'utilisation. Le résultat est déterminé en quinze à vingt minutes. Il doit être fait de manière régulière, au début de chaque semaine, avant de se rendre au sein de l'université.

L'autotest doit être effectué si l'on ne présente pas de symptôme et si l'on n'est pas cas contact.

La présence à l'université n'est pas conditionnée à la réalisation d'un autotest.

MON AUTOTEST EST POSITIF, QUE FAIRE ?

- » Je m'isole, je préviens ma scolarité et j'effectue au plus vite un test PCR de confirmation.
- » **Si le test PCR est positif :** je me signale à l'université (via le formulaire : <https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/491584?lang=fr>), je préviens ma scolarité et je m'isole pendant 10 jours (les modalités d'isolement sont détaillées dans le protocole sanitaire de l'Université).

MON AUTOTEST EST NEGATIF, QUE FAIRE ?

» Je n'ai pas besoin de prévenir l'université, je n'ai pas besoin de m'isoler, je peux me rendre à l'université.

» Je continue de respecter les gestes barrières (port du masque, respect de la distanciation physique, lavage fréquent des mains).

Consultez le guide d'utilisation de l'autotest nasal (PDF)

Pour plus d'informations : tous les tutoriels sur le site du ministère de la Santé et des Solidarités relative aux autotests



Avec symptômes ou contact à risque

→ Je vais me faire tester

En cas de symptômes ou de contact avec une personne testée positive à la Covid, faire un test antigénique ou RT-PCR au plus près : dans son établissement (service de santé), dans une pharmacie, un laboratoire ou chez un professionnel de santé.

Sans symptômes, non contact à risque

→ Je m'autoteste chaque semaine avant de retourner dans mon établissement

Test négatif

Le résultat est **NÉGATIF** si une bande colorée apparaît uniquement dans la zone contrôle (C)

→ Je continue de respecter les gestes barrières

Test positif

Le résultat est **POSITIF** si deux bandes colorées apparaissent au niveau des zones (C) et (T)

→ Je m'isole

→ J'effectue immédiatement un test PCR de confirmation

→ Je contacte mon médecin

→ Si le test PCR est positif : je me signale à l'Université :

<https://www.uvsq.fr/covid-19-protocole-de-gestion-des-cas-1>

→ Je respecte les gestes barrières

[Voir la vidéo de démonstration](#)

Ensemble, respectons les gestes barrières